

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS

SEANCE DU 29 JUIN 2022

N° de délibération : 19/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Saint-Léger-Des-Vignes, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le quorum a été fixé, selon le V de l'article 10 de la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, au tiers des membres présents (soit 17 personnes). De plus, chaque élu pouvait être porteur de deux pouvoirs.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 22 VOTANTS : 31
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2022
VOTE	POUR : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, François DIOT, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Dominique MAURIN, Michel MONET et Anne WOZNIAK

**Étaient présents en tant que suppléants :**

Jean-Luc CLEAU (CC Les Bertranges), Patrick RAPEAU (CC Cœur de Loire) et Pascale SIMONNET (CC Sud Nivernais)

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Philippe CORDIER a donné pouvoir à Fabrice BERGER  
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU  
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Emmanuel LOCTIN  
Françoise HERVET a donné pouvoir à Isabelle KOZMIN  
Jacques MERCIER a donné pouvoir à Michel MONET  
Yves RAVET a donné pouvoir à Sylvain COINTAT  
Olivier SICOT a donné pouvoir à Dominique MAURIN  
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Eric GUYOT  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Monsieur Christophe FRAGNY est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**Demande de subvention ingénierie LEADER 2023**

Le Pays Val de Loire Nivernais porte deux programmes LEADER (Nevers Sud Nivernais et Bourgogne Nivernaise). L'animation et la gestion de ces programmes demande un minimum d'1,5 ETP par programme LEADER, dont 0,5 ETP de gestion.

Le plan de financement prévisionnel pour 2023 est le suivant :

➤ Pour le GAL Bourgogne Nivernaise :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	40 124,16 €	LEADER	38 914,22 €
Coûts indirects	6 018,62 €	Autofinancement	9 728,56 €
Frais de déplacement	2 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>48 642,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 642,78 €</b>

➤ Pour le GAL Nevers Sud Nivernais :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	40 124,16 €	LEADER	38 914,22 €
Coûts indirects	6 018,62 €	Autofinancement	9 728,56 €
Frais de déplacement	2 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>48 642,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 642,78 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- valide les plans de financement prévisionnels ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes ;
- autorise l'autofinancement du Pays à appeler du FEADER, qui pourra être majoré le cas échéant.

Le Président,  
Eric GUYOT



PREFECTURE DE LA NIEVRE  
Reçu au : contrôle de légalité le

06 JUL. 2022

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 29 juin 2022